



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance ordinaire ce 12 avril 2021, à 19 h, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par visioconférence : Martine Couture, directrice générale et Cathy Bergeron, directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du Règlement no 898-2021 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- b. Adoption du Règlement no 899-2021 modifiant le Règlement de construction no 592-2007
- c. Adoption du Règlement no 900-2021 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007
- d. Adoption du Règlement no 901-2021 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- e. Adoption du second projet de Règlement no 904-2021 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- f. Avis de motion – Règlement 904-2021
- g. PIIA patrimoine – 45, rue Rousseau
- h. PIIA patrimoine – 92, rue Principale
- i. PIIA patrimoine – 63, rue Principale
- j. PIIA affichage – 405, route 273
- k. PIIA zones commerciales et industrielles – 265, rue Laurier
- l. Dérogation mineure – Développement résidentiel Jardin des geais bleus



8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche d'une coordonnatrice de soccer
- b. Dépôt d'une demande d'aide financière au MCC
- c. Commandite à l'équipe de baseball mineur des Toros de Lotbinière

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Démission de 3 pompiers

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Laurier (secteur ouest)
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour services professionnels rue Industrielle
- c. Octroi du contrat pour le service de tonte des espaces verts
- d. Octroi du contrat pour la réfection de la rue Principale
- e. Résolution pour reddition de compte 2020

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Contribution de 100 \$ au Gala JeunExcellence Lotbinière 2021
- b. Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt no 907-2021

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du Règlement no 905-2021 décrétant les heures d'ouverture du circuit de motocross MX St-Apo pour la saison 2021
- b. Avis de motion et présentation du Règlement no 906-2021
- c. Cession d'une partie du lot 5 591 171 à Développement Saint-Apollinaire inc.
- d. Enregistrement d'une servitude d'égout pluvial sur la rue des Turquoises
- e. Proclamation municipale – Semaine nationale de la santé mentale

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18468-04-2021
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18469-04-2021
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mars	
Bernard Ouellet	3 729.12 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.04 \$
Jonathan Moreau	1 243.04 \$
André Sévigny	1 243.04 \$
Julie Rousseau	1 243.04 \$
Alexandre D'Amour	1 243.04 \$
Daniel Laflamme	1 214.02 \$
Martine Couture	6 882.84 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Jean-Michel Blouin	4 036.48 \$
Membres du conseil et cadres :	43 193.26 \$
Employés de voirie et bureau :	45 664.99 \$
Service de sécurité incendie :	13 629.85 \$
Bibliothèque et brigadiers :	8 363.33 \$
Personnel de la SAAQ :	8 101.75 \$
Employés centre Multifonctionnel :	3 461.83 \$
Total des salaires bruts payés pour mars 2021 :	122 415.01 \$

Comptes payés - Mars		
Jean-Michel Blouin	Entretien de la patinoire	187.50 \$
Dany Lamontagne	Entretien de la patinoire	256.25 \$
FNX-INNOV inc.	Agrandis. caserne et réfection salle com.	2 414.48 \$
Sage inc.	Assurances collectives - mars 2021	8 330.77 \$
CSD - service de la comptabilité	Cotisation syndicale - mars 2021	665.78 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Club social des pompiers	204.00 \$
Claude Bergeron	Remboursement formation	28.74 \$
Eskair	Dépôt 33 % sur modules parc Geais-Bleus	24 880.12 \$
Nancy Bédard	Remboursement hockey mineur	395.00 \$
Marie-Ève Boucher	Remboursement hockey mineur	47.00 \$
Marie-Ève Laganière	Remboursement hockey mineur	295.00 \$
Joudy Tremblay Allard	Remboursement hockey mineur	47.00 \$
Andrée-Anne Veilleux	Remboursement hockey mineur	166.00 \$
Centraide	Don pour ameublement pour la caserne	5 000.00 \$
Jessica Laflamme	Remboursement hockey mineur	526.67 \$
Stéphane Laroche	Remboursement hockey mineur	395.00 \$
Kathia Indacochea Velazco	Remboursement hockey mineur	197.50 \$
Karine Lemay	Remboursement hockey mineur	47.00 \$
Annie Bissonnette	Remboursement hockey mineur	395.00 \$
Melynda Fillion	Remboursement hockey mineur	220.00 \$
Annie Gagné	Remboursement hockey mineur	97.00 \$
Raphaëlle Auger	Remboursement hockey mineur	166.00 \$
Cynthia Beaudoin	Remboursement hockey mineur	113.00 \$
Noël Vincent	Remboursement hockey mineur	395.00 \$
Lisane Proulx	Remboursement hockey mineur	443.00 \$
Philippe Bilodeau	Remboursement hockey mineur	433.00 \$
Véronique Dumas	Remboursement hockey mineur	790.00 \$
Anne-Marie Desrochers	Gagnante volet rallye semaine de relâche	100.00 \$
Évelyne Croteau	Gagnante volet rallye semaine de relâche	100.00 \$
Amélie Paquet	Gagnante volet rallye semaine de relâche	100.00 \$
Catherine Gaulin-L	Gagnante volet rallye semaine de relâche	100.00 \$
Sylvie Bolduc	Gagnante volet glissade	100.00 \$
Jacob Bradette	Entretien de la patinoire	312.50 \$
Tommy Giguère	Entretien de la patinoire	75.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Kevin Lafleur	Entretien de la patinoire	306.25 \$
Réjean Lafleur	Entretien de la patinoire	650.00 \$
Jérémy Lamontagne	Entretien de la patinoire	350.00 \$
Lawson Products inc.	Pièces pour signalisation	840.50 \$
9137-0197 Québec inc.	Remboursement de taxes	409.99 \$
Vanessa Arsenault	Remboursement hockey mineur	166.00 \$
Dave Laroche	Remboursement hockey mineur	493.00 \$
Nicolas Métivier	Remboursement hockey mineur	166.00 \$
9256-6306 Québec inc	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Alexandra Guité	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
B.T.L. Immobiliers inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	1 200.00 \$
Benjamin Laroche	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Carl-André Drouin-Bilodeau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Claude Campbell et Marthe	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction RMC	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions J.P. Pouliot MC inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Serge Pouliot inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Frédéric Roberge	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions de la Chaudière inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificats de localisation	1 200.00 \$
Samuel Lamy	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Marie-Paule Bergeron	Remboursement hockey mineur	342.00 \$
Receveur Général du Canada	Renouvel. autorisation radiocommunication	1 729.04 \$
Construction Laroche SE inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	1 000.00 \$
SAAQ	Immatriculation du balai mécanique	436.41 \$
Dany Daraïche	Remboursement hockey mineur	433.00 \$
CARRA	Cotisation - février 2021	890.84 \$
Hydro-Québec	Électricité	43 350.43 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	111.33 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	1 021.47 \$
Produits Suncor	Essence	3 609.10 \$
Vidéotron	Cellulaires	981.62 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	14 763.73 \$
Vidéotron	Service au centre Multifonctionnel	58.04 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	18 048.42 \$
Receveur Général du Canada	Remise gouvernementale	12 766.37 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	1 020.67 \$
Vidéotron	Cellulaires	983.00 \$
CARRA	Cotisation - mars 2021	1 776.63 \$
Groupe Négotel inc.	Ligne téléphonique de la caserne	119.00 \$
Total des comptes payés pour le mois de mars 2021 :		160 046.15 \$

Comptes à payer - Mars

9235-0669 Québec inc.	Remplissage cascade 4500 psi	1 227.93 \$
Groupe ABS	Ingénierie des matériaux - agrandissement caserne	1 779.60 \$
Le Groupe ACCISST inc.	Services d'expertises médicales	919.80 \$
Acier Inoxy-Lab inc.	Mobilier pour garage municipal	4 886.44 \$
Acier Picard	Boîte de service d'aqueduc	717.44 \$
Aiguillage Rousseau	Aiguillage lame pour garage	14.95 \$
Aqua ingénium inc.	Inspections d'installations septiques	5 553.29 \$
Alimentation Beauchesne	Vinaigre pour réservoir	10.17 \$
Apex Expert Conseil	Plan et devis réfection rue Principale	19 545.75 \$
Ass. des chefs en sécurité incendie	Formation	425.41 \$
Astus inc.	Frais pour GPS sur véhicules	793.32 \$
Atelier Genytech	Remplacement du chargeur du véhicule	3 567.14 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Pièces pour pépîne	333.07 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Batterie Énergie Pro	Piles	432.95 \$
Béda Distribution	Échelle, guenilles, renflouement trousse de soins	1 383.82 \$
Les pièces d'équipement Bergor	Patin et brosse pour balais mécanique	2 288.01 \$
Bionest Technologies	Visite d'entretien	1 164.72 \$
Jean-Michel Blouin	Remb. achats pour concours Pâques	79.39 \$
Boivin & Gauvin inc.	Vérification annuelle, entretien, réparation d'appareils	4 121.56 \$
Brassard Buro inc.	Fournitures de bureau	723.98 \$
Brenntag Canada inc.	Bisulfite de sodium et consigne	931.15 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	416.89 \$
CCM2 Architectes	Honoraires services professionnels - caserne	4 237.40 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces pour loisirs	58.64 \$
Citron hygiène LP	Service d'hygiène	258.63 \$
Coair	Réparer sècheur réservoir des Lilas	178.58 \$
COMBEQ	Cotisation et congrès 2021	672.60 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport (Dicom)	29.92 \$
Les compteurs Lecomte Itée	Fusil et logiciel pour lire les compteurs d'eau	9 312.98 \$
Se@o - Constructo	Réfection rue Laurier	473.41 \$
Côté Isolation inc.	Isolation puits et réservoir des Merles et des Lilas	11 019.23 \$
Martine Couture	Remb. renouvellement licence zoom	229.95 \$
Croix-Rouge canadienne	Entente Croix-Rouge	1 265.14 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville, place Francoeur et produits nettoyeurs	8 308.05 \$
CWA	Clapet réservoir incendie et validation débitmètres	1 713.13 \$
Délivro	Transport de colis	275.75 \$
Deschenes & fils Itée	Fil pour compteur d'eau et pièces	1 671.69 \$
Distribution Sports-loisirs G. P. inc.	Balles de pickleball et tennis	49.26 \$
Distribution Nord Ouest	Câble pour pompe et led	5 129.62 \$
Dubé Gagnon inc.	Fourniture trousse de premiers soins et masques	1 044.61 \$
École nationale des pompiers	Cours sur les matières dangereuses	18 878.14 \$
EIRS Alarme	Extincteur pour bâtiments	1 162.63 \$
Entandem	Licence Socan 2021	228.32 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux	753.66 \$
Entreprises EL Guy Richard	Ramassage des gros rebus	1 264.73 \$
Les Entreprises Marcel Têtu	Installer compteurs d'eau	141.58 \$
ÉQIP Solutions	Service professionnel réfection rue Laurier ouest	6 673.14 \$
Équipement médical RDL inc.	Masques, eau, diachylon et colliers cervicaux	421.89 \$
Éthier Avocats	Services professionnels récupération de TPS et TVQ	515.85 \$
Eurofins Environnement	Analyses d'eau	2 064.95 \$
Fédération qué. des municipalités	Gestion contractuelle	91.98 \$
Fonds des biens et des services	Normes ouvrages routiers	24.37 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutations	225.00 \$
Solange Fortier	Remboursement achat de livre	48.01 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneus sur Colorado	73.58 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	3 752.94 \$
Génératrice Drummond	Brancher la génératrice sur le panneau d'alarme incendie	585.22 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage au centre Multifonctionnel	195.00 \$
Goodyear Canada inc	Pneus pour Colorado	757.37 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	186.06 \$
Groupe Ferti	Vaporisation aux parcs des Bouleaux et des Pétunias	359.69 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	983.45 \$
Jim Construction inc.	Recommandation versement #5	22 840.86 \$
Kalitec signalisation	Panneaux noms pour nouvelles rues	15 188.20 \$
Kone inc.	Entretien ascenseur au centre Multifonctionnel	1 064.95 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement	101 982.83 \$
Dany Lamontagne	Remboursement divers achats pour les loisirs	128.95 \$
Lawson Products inc.	Entretien aux étangs et pièces	2 197.28 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	4 910.73 \$
Lumen	Lumières de rues, têtes de lumières et photo-cellule	32 032.05 \$
Maheu & Maheu	Gestion parasitaire puits Bois-Joly	299.05 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Marché Veilleux	Papier mouchoir et lait	15.10 \$
Marie-Josée Deschênes, architecte	Réalisation de l'audit technique (rue de l'Église)	4 599.00 \$
Marius Garon inc.	Armoires tiroirs pour F150	1 006.17 \$
Médias Transcontinental	Distribution de l'Apollinairois dans le Publi-Sac	231.10 \$
Lévis Messer	Location de bouteilles	268.66 \$
Martin Miller	Remb. repas, collations, location d'un camion et achat essence	565.29 \$
Ministre des Finances	Préparation plans et devis - réfection route 273	1 975.36 \$
MonBuro.ca	Caisses de papier	1 393.33 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part - avril 2021	69 354.59 \$
Municipalité Laurier-Station	Quote-part - avril 2021	10 731.42 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendies	5 210.62 \$
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	Entraide incendie	497.10 \$
Nordik Sports	Huile à moteur pour petit moteur	85.48 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	7 930.55 \$
Novicom technologies inc.	Support informatique et réparation trouble puits	2 070.78 \$
NVIRA	Réalisation des parcs Le Jardin des Geais Bleus et de la famille	436.91 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne téléavertisseurs pompiers	482.90 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement - avril	72 334.77 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Peinture lignes de soccer	1 356.71 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Filtres et lubrifiant	187.94 \$
Pitney Bowes Canada	Location de timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	4 534.69 \$
Produits Capital	Changement des batteries laveuse à plancher et mousse	3 915.55 \$
Québec Linge	Location de tapis	403.54 \$
Rabais campus	Abonnements revues	223.96 \$
Réal Huot inc.	Borne-fontaine et fournitures pour réseau d'aqueduc	8 084.32 \$
Récupération Delisle inc.	Déchets de bois et terre	107.62 \$
Régie intermunicipale	Quote-part - avril 2021	25 550.63 \$
R.M. Leduc & cie	Étiquette fleur de Lys	44.33 \$
Ronam Constructions inc.	Versement # 5 - caserne	597 863.24 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour balai mécanique et cylindre hydraulique	446.30 \$
Sani Orléans inc.	Pomper station de pompage, grilles égout, parcs et terrains	2 274.55 \$
Serrurier Rive-Sud inc.	Vérification serrure et remplacer barre de panique	662.49 \$
Les Services Frimas inc.	Maintenance février - Place Francoeur	223.63 \$
Sinto inc.	Graisse et huile	594.31 \$
SNABB	Enseigne intérieure	147.60 \$
SNC-Lavalin	Services professionnelles - rue Industrielle	1 063.52 \$
Sonic	Huile à chauffage	2 863.98 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc.	Services professionnelles et négociations 2020	16 576.83 \$
Techsport inc.	Sacs pour parc à chiens	190.58 \$
Télé-Alarme Plus inc.	Vérifier trouble alarme à la bibliothèque	252.95 \$
TGS Industriel	Miroir et veste de sécurité	368.07 \$
Toromont Car	Entretien réservoir incendie	914.05 \$
Transport général	Transport F250 pour installation boîte d'aluminium	747.34 \$
Service de transport adapté Lobicar	Quote-part 2021	18 232.90 \$
Gestion USD	Pièces pour réparation bacs bleus et couvercles	632.36 \$
François Varin	Aide-conseil et analyse de 75 propriétés	6 582.31 \$
Vitrierie Jacques Simoneau inc.	Miroir	101.41 \$
Wolseley Canada inc.	Pièces PVC pour réservoir des Merles	68.07 \$
WSP Canada inc.	Assistance technique - contrôle eaux pluviales	29.89 \$
Wurth Canada	Pièces pour entretien loisirs	985.75 \$
Xérox	Photocopieur administration et urbanisme	2 450.29 \$
Xylem	Pièces pour bris d'aqueduc	1 589.68 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mars 2021 :		1 197 154.02 \$



18470-04-2021
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 898-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et d'une manière plus générale, de l'ensemble des contribuables, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'autoriser l'usage des camions restaurants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 9 au 23 février 2021;

ATTENDU QUE des changements ont été apportés au règlement relativement à la date de fermeture du site et aux possibilités d'affichage temporaire sur un bâtiment principal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 898-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18471-04-2021
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 899-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 592-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de construction numéro 592-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et d'une manière plus générale, de l'ensemble des contribuables, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'autoriser l'usage des camions restaurants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 9 au 23 février 2021;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 899-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18472-04-2021
point no 7c

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 900-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 593-2007**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 593-2007 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et d'une manière plus générale, de l'ensemble des contribuables, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin d'autoriser l'usage des camions restaurants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 900-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18473-04-2021
point no 7d

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 901-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO 590-2007**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin d'autoriser l'usage garderie dans la zone 53A;

ATTENDU QU'il y a une forte demande à Saint-Apollinaire pour des places en garderie;



ATTENDU QUE cet usage est un commerce ou service de voisinage qui peut être autorisé dans un îlot déstructuré en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 9 au 23 février 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 901-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18474-04-2021
point no 7e

**ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 904-2021 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de permettre les habitations multifamiliales de 20 logements sur les lots 3 384 334 et 4 426 815, situés sur la route 273;

ATTENDU QUE ce secteur de la route 273 est de forte densité;

ATTENDU QU'il y a une forte demande à Saint-Apollinaire pour des immeubles multifamiliales;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 904-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18475-04-2021
point no 7f

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 904-2021

Avis de motion est par la présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 904-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 138C à même la zone 163C et de modifier le nombre de logements permis et la hauteur maximale dans la zone 138C.



18476-04-2021
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 45, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-121 pour la propriété située au 45, rue Rousseau;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage détaché avec un abri d'auto en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du garage sera de même type et couleur que la résidence et que le recouvrement de la toiture projeté sera en bardeau d'asphalte gris alors que la résidence a un recouvrement de toiture en tôle grise;

ATTENDU QUE le style architectural du bâtiment complémentaire s'intègre au bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande, mais que le recouvrement de la toiture du garage soit en tôle grise comme la résidence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-121 soit autorisée comme demandé, à l'exception que le recouvrement de la toiture soit en tôle grise comme la résidence.

Adopté à l'unanimité.

18477-04-2021
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 92, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-193 pour la propriété située au 92, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une clôture à maille brune avec latte dans la cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le bâtiment principal fait partie des bâtiments d'intérêt architectural du noyau villageois, l'architecte-conseil a fait des recommandations;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2021-193 en prenant compte des recommandations de l'architecte-conseil.

Adopté à l'unanimité.

18478-04-2021
point no 7i

PIIA PATRIMOINE – 63, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour la propriété située au 63, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à refaire le recouvrement de la toiture en bardeau d'asphalte comme existant ou en tôle;



ATTENDU QUE la demande est également pour remplacer les fenêtres du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le bâtiment principal fait partie des bâtiments d'intérêt architectural du noyau villageois, l'architecte-conseil a fait des recommandations;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande :

- Que les éléments d'origine, comme le style et le type de matériaux en bois des fenêtres, soient conservés afin de préserver la valeur patrimoniale;
- Que le choix du recouvrement de la toiture puisse être de bardeau d'asphalte ou de tôle;
- Que les travaux puissent être échelonnés sur plus d'un an;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les éléments d'origine, comme le style et le type de matériaux en bois des fenêtres, soient conservés afin de préserver la valeur patrimoniale.

Que le choix du recouvrement de la toiture puisse être de bardeau d'asphalte ou de tôle.

Que les travaux puissent être échelonnés sur plus d'un an.

Adopté à l'unanimité

18479-04-2021
point no 7j

PIIA AFFICHAGE – 405, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-062 pour la propriété située au 405, route 273;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une nouvelle enseigne murale sur la façade du bâtiment principal donnant sur le stationnement du côté de la rue Chaîné;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-062 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18480-04-2021
point no 7k

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLE – 265, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-170 pour la propriété située au 265, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé des plans de l'agrandissement;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande, mais qu'il soit ajouté les éléments décoratifs présents aux murs avant et arrière sur le mur latéral du côté ouest considérant la longueur de celui-ci à la suite de l'agrandissement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-170 soit autorisée comme demandé.

Qu'il soit également demandé d'ajouter les éléments décoratifs présents aux murs avant et arrière sur le mur latéral du côté ouest considérant la longueur de celui-ci à la suite de l'agrandissement.

Que le dossier soit revu pour l'aménagement du terrain.

Adopté à l'unanimité.

18481-04-2021
point no 71

**DÉROGATION MINEURE – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL JARDIN DES
GEAIS BLEUS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de lotissement numéro 2021-003 pour le nouvel ensemble résidentiel de la rue du Geai-Bleu;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le plan cadastral du nouvel ensemble résidentiel;

ATTENDU QUE le plan cadastral montre que le prolongement de la rue du Geai-Bleu est à 40.8 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau alors que la norme est de 45 mètres;

ATTENDU QUE le plan cadastral montre également l'aménagement d'une intersection de rue située dans une courbe dont le rayon intérieur est inférieur à 185 mètres tel que spécifié au règlement de lotissement en vigueur;

ATTENDU QU'une demande de dérogation numéro 2021-018 a été déposée;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 23 mars 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-018 soit autorisée comme demandé.

Un arrêt obligatoire sera installé à cet intersection afin d'améliorer la sécurité routière.

Adopté à l'unanimité

18482-04-2021
point no 8a

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DE SOCCER

ATTENDU QUE la responsable du soccer de l'année dernière, Rosalie Cyr-Demers, a fait un excellent travail et qu'elle désire poursuivre pour la saison 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Rosalie Cyr-Demers comme coordonnatrice de soccer pour la saison 2021. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 175 \$, pour 17 semaines débutant le 17 mai, payable aux 2 semaines.



De lui accorder également la responsabilité d'entraîner les catégories U-4 et U-5. Ce poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 75 \$, pour 10 semaines débutant le 7 juin, payable aux 2 semaines.

Elle sera considérée comme travailleuse autonome à contrat.

Adopté à l'unanimité.

18483-04-2021
point no 8b

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MCC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a signé une convention avec le ministre de la Culture et des Communications (MCC) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

ATTENDU QUE dans ladite convention, il est stipulé que la Municipalité doit transmettre à la ministre une résolution confirmant son engagement à titre de client partenaire, à financer la totalité du projet, y compris la part correspondant à la subvention de la ministre spécifiée à l'article 3 de cette même convention;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser monsieur Marc-Olivier Laprise à déposer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la part du MCC d'un montant de 29 417 \$, pour un montant total du projet de 33 000 \$.

D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

18484-04-2021
point no 8c

COMMANDITE À L'ÉQUIPE DE BASEBALL MINEUR DES TOROS DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'organisation du baseball mineur des Toros de Lotbinière existe maintenant depuis plus de 16 ans et que cet organisme à but non lucratif permet à plus de 100 jeunes joueurs de la région de Lotbinière, dont une cinquantaine de Saint-Apollinaire, de pratiquer ce beau sport d'équipe;

ATTENTU QUE le programme de commandite des Toros permettra d'assurer le déroulement optimal des opérations ainsi que le renouvellement des équipements et des uniformes, et ce, en maintenant les frais d'inscription à des prix compétitifs;

ATTENDU QU'il existe 5 plans de commandite, la Municipalité de Saint-Apollinaire a opté pour le plan « Le coup de circuit » qui consiste à être commanditaire officiel pendant 3 ans et faire paraître le logo de la Municipalité à divers endroits, tel sur les chandails et autres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De commanditer l'équipe de baseball mineur des Toros de Lotbinière en achetant le plan de commandite « Le coup de circuit » au coût de 2500 \$ afin que nos jeunes joueurs puissent profiter pleinement de ce merveilleux sport, contribuant à l'amélioration et au maintien des bonnes habitudes de vie et encourager les jeunes à demeurer actifs pour une vie saine et en santé, surtout en ces temps de pandémie.

Adopté à l'unanimité.



18485-04-2021
point no 9a

DÉMISSION DE 3 POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Lemieux a remis sa démission en mars;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alexandre Quirion a remis sa démission en avril;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Steeven Gleeton remettra sa démission en juin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les démissions de messieurs Mario Lemieux, Alexandre Quirion et Steeven Gleeton comme pompiers.

Le conseil municipal remercie messieurs Mario Lemieux, Alexandre Quirion et Steeven Gleeton pour leurs années données au service de la Municipalité de Saint-Apollinaire et qu'une lettre de remerciements leur soit transmise.

Adopté à l'unanimité.

18486-04-2021
point no 10a

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAURIER (SECTEUR OUEST)

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Laurier (secteur ouest);

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Laurier (secteur ouest).

Adopté à l'unanimité.

18487-04-2021
point no 10b

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres concernant les services professionnels des travaux de la rue Industrielle;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour les services professionnels des travaux de la rue Industrielle.

Adopté à l'unanimité.

18488-04-2021
point no 10c

OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE TONTE DES ESPACES VERTS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le service de tonte des espaces verts sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :



NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES CONTRAT DE 3 ANS	MONTANT TAXES INCLUSES OPTION 2 ANS DE +
Les Entreprises D. Aubin et Fils inc.	94 164.53 \$	69 625.41 \$
Fabien les gazons	102 936.82 \$	73 698.37 \$
Groupe Ferti	220 785.80 \$	147 190.54 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Les Entreprises D. Aubin et Fils inc.

Le contrat est de 3 ans et les coûts sont les suivants :

- Année 2021 = 27 300 \$ plus taxes
- Année 2022 = 27 300 \$ plus taxes
- Année 2023 = 27 300 \$ plus taxes

Pour un grand total de 94 164.53 \$ taxes incluses.

Option pour deux années subséquentes sous réserve de l'acceptation par le conseil municipal :

- Année 2024 = 29 831 \$ plus taxes
- Année 2025 = 30 726 \$ plus taxes

Adopté à l'unanimité.

18489-04-2021
point no 10d

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la réfection de la rue Principale, de la rue de l'Église à la rue Côté, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 8 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Giroux & Lessard ltée	2 077 420.02 \$
Construction B.M.L. division de Sintra inc.	2 138 535.00 \$
Construction & pavage Portneuf	2 143 290.54 \$
Construction Lemay inc.	2 284 120.53 \$
Entreprises G.N.P. inc.	2 393 341.45 \$
Gilles Audet Excavation inc.	2 485 039.76 \$
Allen Entrepreneur Général inc.	2 630 628.00 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	3 214 004.93 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Giroux & Lessard ltée, pour la somme de 2 077 420.02 \$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'acceptation du Règlement d'emprunt no 902-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité



18490-04-2021
point no 10e

RÉSOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE 2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

18491-04-2021
point no 11a

CONTRIBUTION DE 100 \$ AU GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE 2021

ATTENDU QUE le Carrefour Emploi Lotbinière tiendra une édition spéciale du Gala JeunExcellence Lotbinière le 28 mai prochain 19 h, sur une plateforme dynamique et accessible;

ATTENDU QUE ce gala virtuel sera différent des éditions antérieures, avec des catégories différentes, un dépôt de candidatures adapté, ainsi que des prix prestigieux de 500 \$;

ATTENDU la situation actuelle, ce gala veut mettre de l'avant les jeunes adultes de notre MRC qui se sont démarqués dans les derniers mois. Cette reconnaissance leur permettra de bénéficier d'un tremplin afin de mieux se faire connaître, tout en favorisant leur sentiment d'appartenance pour la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer financièrement à ce Gala spécial, par une contribution financière de 100 \$, consistant à annoncer le nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire dans le programme de la soirée.

Adopté à l'unanimité.

18492-04-2021
point no 12b

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 907-2021

Avis de motion est par les présente donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt no 907-2021 d'un montant de 400 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Une présentation de ce projet de règlement est faite séance tenante.



18493-04-2021
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 905-2021 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DU CIRCUIT DE MOTOCROSS MX ST-APO POUR LA SAISON 2021

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, autorise un locataire à poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer les heures d'ouverture de ce circuit de motocross MX ST-APO;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier la date de fermeture du circuit à l'automne pour favoriser les activités de la chasse;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021 par Jonathan Moreau, conseiller no 3, et qu'un projet de ce règlement a été présenté séance tenante;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le n° 905-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18494-04-2021
point no 12b

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 906-2021

Avis de motion est par les présente donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 906-2021 relatif à la tarification de certains biens, locations et services municipaux.

Une présentation de ce projet de règlement est faite séance tenante.

18495-04-2021
point no 12c

CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 5 591 171 À DÉVELOPPEMENT SAINT-APOLLINAIRE INC.

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 5 591 171 du cadastre du Québec, partie de terrain utilisé pour la piste de ski de fond et le sentier piétonnier;

ATTENDU QUE Développement Saint-Apollinaire inc. prépare la phase II du développement « Le jardin des geais-bleus »;

ATTENDU QU'une parcelle d'une superficie de 906 mètres carrés, prise à même du lot 5 591 171 doit être cédée à Développement Saint-Apollinaire inc. pour compléter le lotissement de terrains de jumelés;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée le 12 février 2021 par Élisabeth Génois, arpenteur-géomètre, sous le numéro 18418 de ses minutes;

ATTENDU QUE Développement Saint-Apollinaire inc. s'est engagé à céder une parcelle de 906 m² à la Municipalité de St-Apollinaire pour fins de parc ou maintient d'espaces verts dans leur prochaine phase de développement;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à la cession d'une parcelle de terrain de 906 m² à même le lot 5 597 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

18496-04-2021
point no 12d

**ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DES
TURQUOISES**

ATTENDU QU'une servitude d'égout pluvial doit être enregistrée pour évacuer l'eau d'un fossé derrière des terrains de la rue des Turquoises;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, le 23 novembre 2020, sous le numéro 7477 de ses minutes;

ATTENDU QUE 9262-5961 Québec inc. est propriétaires des lots 6 329 689 et 6 329 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 6 263 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à une servitude d'égout pluvial en faveur du lot 6 263 317, cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, étant le fonds dominant et affectant les lots 6 329 689 et 6 329 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière appartenant à 9262-5961 Québec inc, étant le fonds servant.

Adopté à l'unanimité

18497-04-2021
point no 12e

**PROCLAMATION MUNICIPALE – SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ
MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;



IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne.

Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté à l'unanimité.

18498-04-2021
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 12 avril 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18499-04-2021
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 12 avril 2021 à 19 h 38.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 MAI 2021